

## **Cortébert**

### **Informations du Conseil municipal**

#### **Vacances**

Le Conseil municipal a tenu sa première séance après les vacances mardi 7 août. Aucun incident notable n'est venu perturber l'été, si ce n'est le temps chaud et sec qui a également quelques conséquences chez nous, notamment avec l'interdiction des feux et feux d'artifice encore en vigueur, et qui a malheureusement entraîné l'annulation des festivités de la fête nationale. L'exécutif remercie la population de continuer à être vigilante et à faire preuve de prudence en raison du risque élevé d'incendies de forêt.

#### **VTT**

L'association régionale Jura-Bienne et Jura bernois Tourisme procèdent à la mise à jour du plan directeur des itinéraires VTT dans la région et ont consulté la municipalité concernant le déplacement d'un itinéraire. Il passerait nouvellement par le chemin reliant les métairies de Bois-Raiguel et Pierrefeu. Le Conseil municipal a donné son accord à ce changement, qui prendra encore un certain temps avant d'être effectif.

#### **Association Jura bernois.Bienne**

Le projet de regroupement de la Conférence des maires et des associations régionales Jura-Bienne et d'une partie des activités de Centre-Jura est en bonne voie et devrait se concrétiser cet automne. Il simplifiera le paysage des associations et les compétences concernant les tâches supra-communales, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et les planifications intercommunales. Le Conseil municipal a décidé de donner son accord en vu d'une adhésion à cette association et se réjouit de collaborer avec les autres communes du Jura bernois ainsi que Bienne et Evilard dans ce cadre. A noter que pour Cortébert, le projet n'engendre pas de coût supplémentaire de cotisation, même une légère diminution.

#### **Vandalisme routier**

Le panneau d'interdiction de parquer installé en face du restaurant de l'Ours sur le trottoir a été récemment arraché. Les personnes ayant des renseignements permettant d'éclaircir cet incident sont priées de s'annoncer au bureau municipal. Le panneau sera prochainement remis en place et il est rappelé qu'il est interdit de parquer à cet endroit, en particulier avec des véhicules imposants qui laissent un passage insuffisant sur le trottoir.

#### **Parcage sauvage sur le trottoir**

Encore en matière de parcage, il a été constaté à maintes reprises que différents véhicules sont parqués sur le trottoir à côté de la fontaine à la Rue des Chéseaux, juste dans le virage avant le passage à niveau (côté nord). Ce faisant, les automobilistes concernés obstruent l'accès à la borne hydrant située à cet endroit et obstruent presque totalement le trottoir qui n'est pas suffisamment large pour accueillir un véhicule. Si ces comportements persistent, des mesures de police seront prises. Nous remercions les personnes responsables et les riverains éventuellement concernés de (faire) cesser ces parcages inadéquats.